

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Dossier de presse



Poitiers, 30 août 2021

RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022



Alain PICHON, Président du Département de la Vienne, Henri COLIN, Vice-Président du Département en charge de l'Éducation, des Collèges, des Bâtiments et des Relations avec l'Université, et Jérôme NEVEUX, Rapporteur de la Commission Éducation, ont présenté, ce jour, les grandes lignes de la rentrée scolaire dans les collèges de la Vienne.

Rénovation énergétique, maintenance et entretien, investissements, constructions, réparations, numérique éducatif, restauration scolaire... les 20 479 collégiens de la Vienne sont une priorité pour le Département. Parallèlement, il souhaite apporter les meilleures conditions d'éducation, que ce soit à travers des actions engagées dans les domaines de la culture, du sport, des arts et de la sensibilisation à l'environnement.

UNE RENTRÉE TOUJOURS MARQUÉE PAR LA COVID-19

Le protocole sanitaire du ministère de l'Éducation Nationale a été revu en juillet et il propose quatre niveaux d'alerte (vert, jaune, orange et rouge) auxquels correspondent des mesures spécifiques pour assurer à la fois la sécurité des élèves et des personnels tout en privilégiant autant que possible « l'enseignement en présence pour la réussite et le bien-être des élèves ».

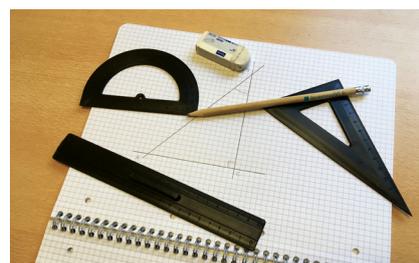
L'application des gestes barrières (port du masque, lavage régulier des mains, aération et ventilation des locaux) en constitue toujours la pierre angulaire. En fonction du niveau d'alerte, d'autres mesures plus restrictives peuvent être activées.

En cas de présence dans une classe d'un élève positif à la COVID-19, la classe restera ouverte et ne feront l'objet d'une éviction de 7 jours que les élèves non vaccinés.

En complément du protocole national décliné au niveau départemental pour l'organisation du travail des agents techniques de la collectivité, et dans l'objectif d'accompagner les procédures d'aération des locaux, le Département va fournir à chaque collège public **cinq détecteurs de CO²**. Trois pourront être installés à demeure dans les salles qui reçoivent le plus d'élèves (réfectoire, salle d'étude, CDI, sanitaires...) et deux pourraient être mobiles afin de s'assurer que les mesures d'aération régulière des salles de cours garantissent bien le respect du seuil maximal des 800 ppm de CO² (ppm = parts par million). Au besoin, ils contribueront à adapter la durée d'aération pour atteindre les valeurs préconisées.

6 000 kits de géométrie pour les collégiens

Produit par la société châtelleraudaise Plaxtil, spécialisée dans la transformation de masques usagés en objet, un kit de géométrie, composé d'un double décimètre, d'une équerre et d'un rapporteur, a été fourni gratuitement par le Département, dès la rentrée aux élèves de 6^e des collèges publics et privés du Département. **6 000 kits** ont été fabriqués.



EFFECTIFS DE LA RENTRÉE 2021/2022

Collèges publics : 16 359 élèves

Le Département ne dispose, à ce jour, que des prévisions d'effectifs de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale au 16 juin. Ces chiffres sont donc susceptibles de varier sensiblement dans certains collèges en fonction des inscriptions et/ou des départs. Avec **16 359** élèves, on constate une très légère augmentation des effectifs des collèges publics (**+119 élèves soit 0,7%**).

A souligner, comme l'an dernier, la progression des effectifs de certains collèges ruraux : Charroux, Dangé-Saint-Romain, La Roche-Posay, Latillé, Lençloître, Lussac-les-Châteaux, Mirebeau, Montmorillon et Saint-Savin.

Collèges privés : 4 120 élèves

Les prévisions transmises par la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique montrent globalement une progression assez significative, pour la seconde année consécutive, des effectifs des collèges privés. Ils s'élèvent à **4 120** collégiens (**3% soit 120 élèves**).

141 M€ POUR LE PLAN COLLÈGES 2015/2025

Pour répondre aux enjeux de mise aux normes, d'adaptation des structures et de modernisation des collèges, le Conseil Départemental a adopté dans le cadre de son budget primitif 2016, un programme d'investissement pluriannuel ambitieux, le Plan Collèges 2015-2025, porté à **110 M€** par délibération le 29 juin 2018 puis à **141M€** au BP 2020 afin d'intégrer de nouvelles opérations comme la reconstruction du collège Georges David de Mirebeau ou la réhabilitation du collège René Descartes de Châtellerault.

Ce plan concerne la quasi-totalité des établissements à travers des opérations de reconstruction, de rénovation ou de mise aux normes. Il intègre la construction d'un 35^e collège et la réhabilitation du collège Henri IV.

Les thématiques prioritaires seront :

- ▶▶ la mise en accessibilité des sites
- ▶▶ l'adaptation des capacités d'accueil
- ▶▶ l'amélioration thermique, fonctionnelle et technique
- ▶▶ l'entretien et l'équipement des établissements

Par son envergure et la masse financière de travaux qu'il génère, ce Plan Collèges est aussi une opportunité pour soutenir les filières économiques locales et, en particulier, celles du bâtiment.

Ce programme d'investissement comprend :

- ▶▶ des opérations lourdes pour **111,77 M€**
- ▶▶ des opérations dites de Grosses Réparations Entretien et Équipement pour **26,68 M€**
- ▶▶ des travaux de modernisation des réseaux informatiques des collèges pour **2,55 M€**



☑ Opérations lourdes ou significatives

▶ 35^e collège public de la Vienne

Les travaux de construction du 35^e collège de Vouneuil-sous-Biard, débutés en décembre 2019, sont dans leur dernière ligne droite et devraient être achevés en fin d'année. Les opérations de réception pourraient avoir lieu en **janvier et février 2022** et la mise à disposition des bâtiments début mars. À partir de cette date, les aménagements mobiliers et numériques pourront intervenir. L'objectif est de permettre l'organisation de visites de découverte voire de «classes transplantées» pour les futurs élèves et les personnels d'Henri IV au cours de la première quinzaine d'avril 2022, avant les congés de printemps au retour desquels ils prendront définitivement possession des lieux. Des travaux d'élargissement de la RD12 se sont déroulés pendant les vacances d'été afin de faciliter l'accès au collège des cars de ramassage scolaire.



► Collège Henri IV

Avec la construction du 35^e collège à Vouneuil-sous-Biard, l'autre opération majeure est la réhabilitation du collège Henri IV de Poitiers. L'équipe conduite par l'Atelier d'architecture Philippe Prost de Paris, associée à l'agence Lancereau-Meyniel de Poitiers et au Bureau d'Études Techniques Tous Corps d'État EGIS, a remporté le concours d'architecture pour cette opération emblématique.

La phase de diagnostic, si importante dans le cadre d'une réhabilitation de cette complexité, est achevée et l'Avant-Projet Sommaire a pu être validé après recueil de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur les options retenues.

Le permis de construire devrait être déposé dans le courant du mois de novembre.



La future cour du collège Henri IV. ©Atelier d'architecture Philippe Prost

► Rénovation thermique des bâtiments - Plan de Relance de l'État

Dans le cadre du Plan de Relance de l'État, un volet est consacré à la rénovation thermique des bâtiments avec un objectif d'économies d'énergie en lien avec les dispositions de la loi Elan et du décret tertiaire.

Le Département de la Vienne a déposé des dossiers pour mobiliser ces financements de l'État. Plusieurs projets ont été acceptés et font l'objet d'un **financement de l'État de 2,935 M€** :

- Isolation thermique par l'extérieur et changement de menuiseries extérieures des collèges Arsène Lambert de Lençloître, Jean Macé de Châtellerault, Bellevue de Dangé-Saint-Romain et Jean Moulin de Poitiers.

Les permis de construire et autorisations de travaux relatifs à ces opérations ont été déposés à la fin du mois de juillet pour une signature des marchés avant la fin de l'année conformément à la demande de l'État. Les études thermiques réalisées dans le cadre de ces différents projets permettent d'ores et déjà d'établir que les **économies d'énergie** engendrées par ces travaux seront a minima de **25% et atteindront 40%** dans les situations où il sera possible d'isoler aussi les toitures.

Cas particulier du collège Jean Moulin de Poitiers

Le collège Jean Moulin de Poitiers a été retenu au titre du **Plan de Relance de l'État** pour sa réhabilitation thermique. Cette opération se conjugue avec la mise en accessibilité de l'établissement et un chantier de réaménagement partiel initialement programmé au titre du Plan Collèges. Ces deux opérations vont être jumelées pour un **budget de 4,35 M€** et seront confiées à la même équipe de maîtrise d'œuvre pour un démarrage de l'ensemble des travaux en début d'année 2022.

Il est notamment prévu de revoir profondément l'organisation des espaces du rez-de-chaussée afin de simplifier les flux des élèves pour une meilleure surveillance, de rénover les espaces de vie scolaire et les sanitaires, ainsi que les locaux dédiés aux personnels. Ces travaux devraient transformer très positivement le fonctionnement de l'établissement.



► Autre opération significative

L'aménagement d'un bloc scientifique (4 salles) dans les locaux du réfectoire provisoire du collège Théophraste Renaudot de Saint-Benoît (530 000 €) a pris du retard car le projet a dû être complété pour respecter les règles d'urbanisme (traitement des eaux pluviales, aménagement d'un bassin d'orage...). **Cependant, les travaux devraient être terminés en fin d'année scolaire.**

☑ **Grosses opérations, entretien et équipement**

Une **enveloppe annuelle d'1,5 M€** est consacrée à ces travaux qui sont exécutés, la plupart du temps, au cours des vacances scolaires, durant l'été principalement, mais aussi pendant les vacances de Toussaint et de Pâques.

Ces travaux ont été, pour la seconde année consécutive, perturbés par les conséquences de la crise sanitaire : augmentation des délais de réalisation et surtout augmentation significative des prix en raison de la crise des matières premières du bâtiment.

Certains travaux initialement programmés cet été ont dû être reportés aux vacances de la Toussaint du fait de l'impossibilité des entreprises d'être livrées à temps en matériaux.

► Budget des principaux travaux réalisés ou en cours de réalisation en 2021

- Jules Verne – Buxerolles (27 000 €)
- Romain Rolland – Charroux (19 000 €)
- George Sand – Châtelleraut (20 000 €)
- Jean Macé – Châtelleraut (60 500 €)
- René Descartes – Châtelleraut (26 500 €)
- Gérard Philipe – Chauvigny (20 800 €)
- Camille Claudel – Civray (24 800 €)
- Bellevue – Dangé-Saint-Romain (7 300 €)
- Jean Jaurès – Gençay (127 500 €)
- Saint Exupéry – Jaunay-Marigny (49 000 €)
- Dr Léon Huet – La Roche-Posay (3 000 €)
- Arthur Rimbaud – Latillé (9 800 €)
- Arsène Lambert – Lencloître (31 000 €)
- René Cassin – L'Isle Jourdain (9 500 €)
- Joachim du Bellay – Loudun (16 200 €)
- Jean Monnet – Lusignan (16 500 €)
- Louise Michel – Lussac-les-Châteaux (71 500 €)
- Jean Rostand – Neuville-de-Poitou (65 000 €)
- Georges David – Mirebeau (3 000 €)
- Ferdinand Clovis Pin – Poitiers (12 500 €)
- France Bloch Sérazin – Poitiers (17 000 €)
- François Rabelais – Poitiers (87 000 €)
- Henri IV – Poitiers (17 000 €)
- Jardin des Plantes – Poitiers (96 500 €)
- Jean Moulin – Poitiers (10 000 €)
- Pierre de Ronsard – Poitiers (39 000 €)
- Théophraste Renaudot – Saint-Benoît (27 000 €)
- Maurice Bedel – St-Gervais-les-Trois-Clochers (38 200 €)
- Isaac de Razilly – Saint-Jean de Sauves (5 000 €)
- Prosper Mérimée – Saint-Savin (70 000 €)
- André Brouillet – Valence-en-Poitou (68 600 €)
- F. et I. Joliot Curie – Vivonne (83 900 €)
- Camille Guérin – Vouneuil-sur-Vienne (120 000 €)

En 2021, 11,72 M€ ont été inscrits en investissement pour les travaux dans les collèges (travaux neufs et gros entretien...).



LE NUMERIQUE POUR L'ÉDUCATION, UN ENJEU POUR LA VIENNE

La **lutte contre la fracture numérique** est un enjeu majeur des politiques éducatives comme des politiques d'équipement ou d'aménagement numériques. L'**accès au Très Haut Débit**, priorité du Département de la Vienne, est aussi essentiel. Les premiers collèges ont ainsi bénéficié ces derniers mois d'une connexion fibrée d'au moins 100 Mégas transformant sensiblement les usages par davantage de fluidité et la possibilité de recourir plus facilement aux outils de visioconférence. D'autres collèges, récemment éligibles au FTTH (Fibre jusqu'à l'abonné), se verront eux aussi, avant la fin de l'année, raccordés au Très Haut Débit, l'ensemble des établissements scolaires figurant au titre des sites prioritaires pour ces raccordements.



Les politiques d'équipement et d'aménagement numériques du Département se trouvent renforcées par le choix de l'État de faire de la Vienne l'un des dix **«Territoires Numériques Éducatifs»**. Portés par le Secrétariat Général à l'Investissement et la Caisse des Dépôts et Consignations, ces investissements suivent trois priorités : le déploiement d'équipements numériques, de contenus pédagogiques, et de dispositifs de formation des professeurs et des familles. À la suite d'un diagnostic partagé entre les Collectivités et l'Éducation Nationale, des propositions d'investissement seront faites en fonction des besoins et des projets dans une logique de réseaux d'établissement : écoles et collèges.

L'aide de l'État sera complétée à la même hauteur par le Département pour les collèges, ce qui permettra des investissements majeurs pour aider à la transformation numérique de ces établissements.

C'est dans ce cadre que seront prises au cours de l'année scolaire des décisions relatives au remplacement de l'**Environnement Numérique de Travail** des collèges enrichi de services numériques contribuant à l'accompagnement des apprentissages des élèves.

L'ouverture du 35^e collège, en mai 2022, avec le transfert de la communauté éducative d'Henri IV à Vouneuil-sous-Biard, verra les enseignants comme les élèves disposer d'un établissement dans lequel les outils numériques sont présents au cœur de la classe, mais aussi, des enseignements et des apprentissages.

Bénédicte ROBERT, Rectrice de l'Académie de Poitiers a indiqué que le 35^e collège avait vocation à devenir pilote pour les usages du numérique au service des apprentissages. Des postes à profil sont ainsi prévus pour structurer et dynamiser cet objectif.

Le collège de Vouneuil-sous-Biard s'inscrit, dans les futures préconisations de l'étude de préfiguration du Pôle Numérique pour l'Éducation et la Formation visant à installer dans la Vienne et sur le site de la Technopôle du Futuroscope un cadre de confiance et une organisation favorisant le déve-

FONCTIONNEMENT, SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ÉDUCATIVES ET AIDES AUX FAMILLES

☑ Dotations de fonctionnement versées aux 34 collèges publics

Le Département de la Vienne finance l'essentiel des **dépenses de fonctionnement courant** de chaque collège, ce qui englobe notamment les frais de chauffage, les consommations téléphoniques, les dépenses d'entretien courant des locaux, l'achat des mobiliers et matériels ou encore une part des activités pédagogiques proposées par les établissements.

Pour rappel, depuis 2017, le calcul de la dotation globale de fonctionnement de chaque collège s'articule en deux parties pour distinguer, d'une part, une dotation « socle » couvrant les dépenses de fonctionnement obligatoires de chaque établissement et, d'autre part, un système de déductions et de bonifications en fonction de la situation de chaque collège, de ses réserves financières ainsi que de ses particularités et de ses pratiques.

Du fait de la crise sanitaire, les bases de calculs sont restées les mêmes que l'année précédente. L'enveloppe est par conséquent restée constante et s'est établie à **3 718 134 €**. Ainsi, les dotations s'étendent entre **41 246 € et 201 406 €**, selon les critères de calcul.

Les dotations globales de fonctionnement de l'année 2022 ont été calculées sur la base des comptes financiers de 2020, et seront proposées au vote de l'Assemblée Départementale lors de la prochaine séance de septembre.

La DGF de l'année 2022 intégrera une dotation pour le collège de Vouneuil-sous-Biard, dont l'ouverture aux élèves est prévue au 2 mai 2022, portant le nombre des collèges dotés financièrement à 35.

☑ Gestion et rémunération des agents techniques territoriaux des collèges

Près de **300 agents du Département** assurent les missions d'accueil des élèves, l'entretien des locaux, la maintenance et la restauration des collèges. Compris entre 4 et 15 agents en fonction de la taille des établissements, les agents font partie de la communauté éducative et à ce titre, ont un rôle éducatif primordial auprès des élèves.

Les collèges disposent tous a minima :

- ▶▶ d'un(e) chef(fe) de cuisine, responsable de la production culinaire et du respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaires, représentant la politique départementale de restauration dans l'établissement
- ▶▶ d'un agent de maintenance, chargé de l'entretien courant des bâtiments et des installations, de la sécurité des biens et des personnes, ainsi que de l'entretien des espaces verts
- ▶▶ de plusieurs agents polyvalents d'entretien et de restauration, chargés de l'entretien des salles et des circulations mais également de l'aide à la préparation et au service des repas et au nettoyage de la vaisselle

En fonction du nombre d'élèves accueillis ou de leur particularité, certains établissements disposent également d'un personnel chargé de l'accueil des familles ou des usagers extérieurs et du standard téléphonique.

La masse salariale de l'ensemble de ces agents représente près de 8,85 M€ par an.

Depuis le 16 mars 2020, début de la crise sanitaire, les agents techniques territoriaux des collèges - parfois suppléés par des agents contractuels - assurent **la continuité de service dans les établissements en nettoyant et désinfectant les locaux et en fournissant des repas préparés sur place aux élèves présents**, ce qui a permis d'accueillir les élèves dans des conditions de sécurité sanitaires optimales.

☑ Financement des collèges privés

Le Département finance le fonctionnement et une part de l'investissement dans les **12 collèges privés**. En 2019, le Département, en concertation avec la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, a procédé à une révision des modalités de financement des établissements privés et revu la convention qui les organise.

En termes de fonctionnement, un budget d'environ **1,97 M€** a été alloué pour l'année 2021 afin de contribuer aux dépenses de fonctionnement matériel ainsi qu'à la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service. Dépense stable par rapport à l'année précédente.

En outre, **un crédit de 400 000 €** a été inscrit afin de financer les travaux d'investissement réalisés dans les collèges privés, conformément à la Loi Falloux du 15 mars 1850, ce qui correspond à environ 8,64 % des dépenses d'investissement éligibles des collèges privés.

Ces travaux concernent aussi bien des travaux de mise en sécurité ou de mise en accessibilité, de réfection de salle (restauration, enseignement...), de remplacement de serveur, de menuiseries extérieures, de réfection de toiture, de changement de luminaires, d'acquisition de mobiliers...

☑ Soutien aux structures à vocation éducative

Le Conseil Départemental accorde chaque année des subventions de fonctionnement ou des aides exceptionnelles à divers organismes et associations pour leurs actions dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire.

En 2021, un **budget de 90 000 €** est prévu pour les actions suivantes :

- ▶ Association des Pupilles de l'Enseignement Public (APEP) pour l'assistance pédagogique à domicile en faveur des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période
- ▶ APEP et à des caisses des écoles primaires pour l'organisation de classes de découverte
- ▶ UDAPEL pour la participation aux frais de déplacement des intervenants auprès des élèves en difficulté
- ▶ Espace Mendès France pour l'organisation de la 30^e édition de la Fête de la Science
- ▶ École de l'ADN, pour le déroulement d'ateliers scientifiques et techniques afin d'initier et d'informer les collégiens sur les avancées de la biologie
- ▶ Association Les Petits Débrouillards de Poitiers, pour l'organisation du Science Tour 2021 dans plusieurs collèges du département, au cours duquel un camion itinérant permet de présenter des matériels et expériences sur les sciences et l'environnement
- ▶ Caisse des Écoles de la Ville de Poitiers, pour l'organisation d'ateliers individualisés de lutte contre le décrochage scolaire au sein des collèges et/ou des maisons de quartier
- ▶ Unité scolaire des enfants et adolescent hospitalisés (CHU de Poitiers) pour l'acquisition de fournitures et matériels scolaires à destination d'enfants de 3 à 18 ans hospitalisés en moyen et long séjours souvent placés à l'isolement
- ▶ Rectorat de l'Académie de Poitiers pour la fourniture de livres aux élèves participant au Prix du Roman des collégiens.

En 2021, les dépenses de fonctionnement pour l'Éducation s'élèvent à 7,20 M€ auxquels s'ajoutent 8,85 M€ de masse salariale pour la rémunération des agents dans les collèges.



RESTAURATION SCOLAIRE

☑ Vers une restauration scolaire durable



Le Département de la Vienne est fortement engagé afin de mettre en place les éléments d'une restauration durable dans les collèges publics et ainsi offrir aux **13 410 demi-pensionnaires** une prestation réalisée à partir de produits bruts, locaux et bio, de saison et permettant de réduire le gaspillage alimentaire.

Dans une volonté de développer l'approvisionnement de proximité dans les restaurants scolaires, le Département - à l'initiative de la création de la plateforme Agrilocal86 avec la Chambre d'Agriculture de la Vienne - adhère depuis 2016 à l'**association nationale Agrilocal**, qui regroupe à ce jour 38 Départements en France, et met à disposition des acheteurs et fournisseurs de la Vienne la plateforme d'achat agrilocal86.fr. Grâce à l'utilisation de cette plateforme, à l'adhésion des personnels de restauration dans les collèges, à l'acquisition de matériels adéquats et à la mise en place de la politique globale de restauration, les établissements ont significativement augmenté leur taux de produits locaux, bio et labellisés.

En 2020, **sept établissements dépassent d'ailleurs les 40 %** de produits locaux, bio et labellisés et deux autres atteignent même 58 et 62 %. Cette évolution s'inscrit pleinement dans les obligations de la Loi « Egalim » de 2018 qui impose aux restaurants collectifs d'atteindre, à la fin de l'année 2022, 50 % de produits alimentaires de qualité (local, bio, labellisé).

Parallèlement, le montant consacré aux denrées dans l'assiette est resté relativement constant puisque de 1,74 € par jour et par élève en 2016, il n'a augmenté qu'à hauteur de 1,78 € en 2019. Le coût repas en 2020 ne sera pas pris en compte car celui-ci a inclus des denrées et des matériels plus onéreux liés à la crise sanitaire (plateaux jetables, bouteilles d'eau...).

Conformément aux dispositions de la Loi « Egalim », l'ensemble des restaurants scolaires des collèges publics du département propose chaque semaine aux élèves un repas végétarien afin de diversifier les apports en protéines dans leur alimentation.

Par ailleurs, le Département a mis en place, depuis 2016, un accompagnement de l'ensemble des collèges pour la prévention et la valorisation des biodéchets, y compris les déchets générés par la restauration scolaire : **ZéroGaspi86**. Cet accompagnement se traduit aujourd'hui par des pratiques professionnelles nouvelles et innovantes en restauration, des matériels adéquats, une valorisation des biodéchets et des économies financières qui ont permis de maintenir le coût journalier de denrées dans l'assiette des élèves. **Depuis 2016, plus de 80 tonnes de déchets ont ainsi été évitées.**



34 collèges publics = 13 410 demi-pensionnaires (82 % des élèves) + 550 commensaux (enseignants, personnels administratifs et techniques) = **près de 14 000 repas / jour**

☑ Tarif de restauration scolaire

Afin de parvenir à une offre culinaire de qualité dans les collèges, fondée sur des plats faits-maison préparés à base de produits locaux, frais et de saison, le Département, depuis le 1^{er} janvier 2019, a mis en place une politique globale de restauration dans les collèges qui a conduit, notamment, à l'harmonisation des tarifs de restauration scolaire par la convergence progressive des tarifs de demi-pension 5 jours. La convergence sera atteinte en 2022, avec un tarif journalier de **2,95 €** pour un élève demi-pensionnaire. Ces tarifs seront présentés au vote en septembre prochain. Un montant minimal de denrées dans l'assiette s'établirait à **1,64 € par jour et par élève** en 2022, ce qui permet à chaque établissement de mettre en œuvre la politique qualitative de restauration.

☑ Aides départementales à la restauration

Dans le cadre de la politique globale de restauration dans les collèges, le Conseil Départemental a, depuis 2019, transformé les anciennes bourses départementales en **une aide à la restauration**, versée automatiquement aux établissements dès qu'un élève bénéficie d'une bourse de l'Éducation Nationale. Cette aide est répartie en quatre montants, les trois premiers concernent les élèves demi-pensionnaires et le dernier est réservé aux élèves externes.

Pour l'année scolaire 2020-2021, chaque collégien titulaire d'une bourse de l'Éducation Nationale et dont les parents sont domiciliés dans la Vienne a pu bénéficier d'une aide complémentaire du Département, allant de **35 € à 150 € par an**. Ce dispositif concerne tout autant les collèges publics que les collèges privés.

Une seconde aide à la restauration a également été créée. L'**aide compensatrice** pour les collégiens accueillis dans des restaurants gérés par la Région Nouvelle-Aquitaine est cumulative avec la précédente, et concerne les collèges Ferdinand Clovis Pin et Jean Moulin de Poitiers ainsi que Jean Moulin de Montmorillon. L'objectif est de financer la différence entre le tarif appliqué par le Département de la Vienne dans les autres collèges et le tarif appliqué par la Région Nouvelle-Aquitaine, empêchant parfois certaines familles d'inscrire leurs enfants à la demi-pension.

4 698 collégiens ont bénéficié de ces deux aides à la restauration pour l'année scolaire 2020-2021, soit une légère diminution de 4 % par rapport à l'an passé. 89 % des collégiens aidés sont scolarisés dans un collège public. En 2021, le Département de la Vienne a ainsi alloué environ **472 000 €** à ces deux aides à la restauration.

DES ACTIONS POUR L'ÉPANOUISSEMENT DES JEUNES

Dans le cadre du Plan Jeunesse, l'une des 14 priorités du Département, des actions concrètes sont mises en place pour favoriser l'épanouissement et la réussite de tous les jeunes.

☑ Le Conseil Départemental des Jeunes de la Vienne

Le CDJ permet aux élèves, **élus pour deux ans** (jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022) d'exercer leurs droits et leurs devoirs citoyens, grâce à des actions concrètes en direction des jeunes du département. Les élections des conseillers départementaux juniors se sont tenues au sein des 25 collèges volontaires, en automne 2020. **Le CDJ compte 45 jeunes élus par binôme fille-garçon.**

La situation sanitaire de l'année 2020 n'a pas permis de les réunir dès leur élection, c'est donc à distance que les premiers échanges ont eu lieu. Ils se sont répartis dans les quatre commissions thématiques choisies par le Conseil Départemental :

- » Environnement
- » Culture
- » Sport
- » Vivre-ensemble

Trois réunions du CDJ ont déjà eu lieu. Lors de la dernière du 16 juin 2021, les jeunes élus ont travaillé sur les propositions de projets pour l'année 2021/2022 et ont visité quatre lieux ou structures en lien avec leur thématique :

- l'Espace Naturel Sensible de Pouillé pour la commission Environnement
- la Bibliothèque Départementale de la Vienne pour la commission Culture
- le chantier de l'Arena Futuroscope pour la commission Sport
- le futur collège de Vouneuil-sous-Biard pour la commission Vivre ensemble

Dès la rentrée scolaire 2021, le CDJ sera à nouveau réuni pour définir plus précisément les projets envisagés par les jeunes élus.



Les conseillers départementaux juniors en visite, en juin dernier, à l'Espace Naturel Sensible de Pouillé et sur le chantier du futur collège de Vouneuil-sous-Biard.

☑ L'égalité des chances pour le stage de 3^e

Dans la Vienne, chaque année, **5 000 élèves de 3^e doivent effectuer un stage obligatoire de 3 à 5 jours en entreprise**, une administration ou une collectivité. Ce stage leur permet de découvrir le monde professionnel et de les aider dans leur orientation. Si pour certains, trouver un stage n'est pas un obstacle, pour d'autres la recherche s'avère délicate faute de connaissances ou de réseau familial.

Le Département a souhaité soutenir ceux qui rencontrent le plus de difficultés.

» Un réseau de partenaires a été constitué avec l'Éducation Nationale, l'association FACE Poitiers Châtelleraut Agglomérations, la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le MEDEF, la Fédération Départementale du Bâtiment, la Communauté Urbaine de Grand Poitiers et la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut.

» Deux jeunes volontaires en Service Civique sont recrutés à la Direction de la Jeunesse et des Sports du Département, pour apporter une aide ciblée aux élèves de 3^e qui rencontrent le plus de difficultés pour trouver un stage.

» L'association FACE Poitiers Châtelleraut Agglomérations apporte son concours grâce, également, à un volontaire en Service Civique, recruté pour aider les élèves de 3^e des huit collèges de Grand Poitiers et Grand Châtelleraut : Jean Moulin, Ronsard, France Bloch Sérazin, Jules Verne, Henri IV, Descartes, George Sand et Jean Macé. Le Département interviendra dans les autres collèges de la Vienne, où des jeunes rencontrent des difficultés. Pour l'année scolaire 2020-2021, ce stage d'observation d'une semaine en entreprise a été rendu facultatif en raison de la crise sanitaire et de la situation économique. Cependant, les volontaires en Service civique ont apporté leur soutien aux collégiens et les ont aidés dans leurs démarches.

✔ Le chéquier Décllic

Pour la sixième année, le Département offre aux élèves de 3^e un **chéquier Décllic de trois chèques d'une valeur de 10 € chacun** (deux chèques sport/culture et un chèque lecture). L'objectif est de faciliter l'accès à la pratique sportive, la culture et encourager la lecture. Pour l'année 2020/2021, **2 330 chèquiers ont été distribués**. Les élèves boursiers ont reçu leur chéquier à domicile, cela concerne 1 168 collégiens. **446** partenaires acceptent les chèques Décllic.

✔ S'ouvrir à l'éducation artistique en milieu rural

Pour favoriser la rencontre des collégiens en milieu rural avec le spectacle et la création artistique et culturelle, des projets sont menés en collaboration avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Vienne. L'objectif est de rapprocher équipe artistique et équipe pédagogique autour d'un projet mené sur une période longue : 90 h de présence par année scolaire. Le Département apporte une aide à la structure artistique de **5 445 € par projet et par année**, pendant deux ans. Quinze compagnies professionnelles dans **15 collèges et plus de 1 500 collégiens** ont pu bénéficier des projets depuis 2017.

Pour l'année scolaire 2021/2022, 5 projets sont soutenus :

- Association Ars Nova Ensemble Instrumental : collège Jean Jaurès de Gençay
- Association Mash-Up Production : collège Joachim du Bellay de Loudun
- Association Le Théâtre au corps : collège Camille Claudel de Civray
- Association Un Œil aux portes : collège Jean Moulin de Montmorillon
- Association Zéro Point Cirque : collège Arsène Lambert de Lençloître

✔ A la découverte de la richesse des milieux naturels

Le Département poursuit son soutien aux structures d'animation agréées aux projets des collèges de la Vienne axés sur le thème des milieux naturels. Un appel à projets « **A la découverte des Espaces Naturels Sensibles** » est lancé depuis juin et sera clôturé le 31 octobre.

Les projets d'animation doivent permettre une découverte et une compréhension des milieux rencontrés, de leur place et importance dans l'environnement, une compréhension des impacts positifs et négatifs des activités humaines sur la nature, une prise de conscience de la nécessité de protéger et gérer l'environnement. Le collège doit choisir la structure d'animation et un Espace Naturel Sensible du Département parmi une liste de cinq (Lande du Bois de la Loge à Pouillé, Bocage de la Verrerie à Béruges, Zone Humide de Fontou à Payré, Zone humide du Domaine de Léché à Saulgé, Zone humide de la forêt de Scévolles à Monts-sur-Guesnes) et la réserve nationale du Pinail. Une **aide plafonnée à 500 €** par classe est proposée avec la possibilité de financer cinq classes ou l'ensemble des classes d'un même niveau.

☑ A la découverte du patrimoine

Destiné aux 34 collèges publics de la Vienne, le dispositif de découverte du patrimoine est mis en place par le Département en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Vienne. Les objectifs sont à la fois culturels, pédagogiques et touristiques. **Depuis le lancement du dispositif pendant l'année scolaire 2019/2020, 21 collèges se sont inscrits.** Ce dispositif permet aux élèves de découvrir le patrimoine départemental, aux professeurs d'élaborer des projets pédagogiques interdisciplinaires en lien avec les supports complets proposés par les **26 sites sélectionnés** dans le département.

Les collèges sont invités depuis le mois de juin à prendre contact directement avec les sites pour imaginer la sortie pédagogique qu'ils souhaitent réaliser pendant l'année scolaire 2021/2022. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 27 septembre. Le Département financera le coût du transport pour se rendre au lieu de visite dans la limite de 500 € par année scolaire par collège.

Les sites patrimoniaux :

- Angles-sur-L'Anglin : Roc aux Sorciers
- Antigny : Site gallo-romain du Gué de Sciaux
- Boivre-la-Vallée : Cité des Tanneurs
- Champniers : Le Cormenier
- Châtelleraut : La Manufacture
- Châtelleraut : Le Théâtre de Blossac
- Châtelleraut : Maison Descartes
- Chauvigny : Musées et Cité Médiévale
- Cherves : Moulin
- Civaux : Musée archéologique
- Curzay-sur-Vonne : Musée du Vitrail
- Journet : Le Prieuré de Villesalem
- L'Isle-Jourdain : patrimoine industriel
- Loudun : Musée Charbonneau-Lassay
- Loudun : Musée Renaudot
- Lussac-Les-Châteaux : Musée de la Préhistoire
- Montmorillon : la ville
- Monts-sur-Guesnes : Historial du Poitou
- Nouaillé-Maupertuis : site abbatial
- Poitiers : Musée Sainte-Croix
- Saint-Martin-la-Pallu : Les Tours Mirandes
- Saint-Savin : Abbaye de Saint-Savin
- Saulgé : Ecomusée du Montmorillonnais
- Sanxay : Site gallo-romain
- Scorbé-Clairvaux : Musée de Gaille
- Scorbé-Clairvaux : site du Haut Clairvaux
- Tercé : La Vienne dans la Seconde Guerre mondiale



Le Roc aux Sorciers à Angles-sur-L'Anglin.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Contact presse : Karine DUFOUR



☎ 05 49 55 66 73 - 06 07 24 02 19

✉ kdufour@departement86.fr